



DELIBERATION N°20100045 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

O B J E T :

REHABILITATION DE LA RUE MONTDRAGON - DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU S.I.E.L.

M. VIAL GUY EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine, la ville de Saint-Chamond poursuit, dans la mesure du possible, l'objectif d'enfouissement des réseaux électriques aériens et de télécommunication.

L'état de dégradation de la rue Montdragon demande une réhabilitation de la chaussée.

L'opportunité se présente donc pour un enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications sur cette rue dans un souci d'intégration esthétique.

Le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (S.I.E.L.) auquel la commune est adhérente, assure, de par ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Il perçoit en lieu et place de la ville, les subventions éventuelles des collectivités et organismes financeurs.

Le financement de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, calculé sur un prix forfaitaire du mètre linéaire de réseau enfoui, s'élève à la somme de 35 498,00 €, dont :

- câblage télécom :	1 500,00 € HT
- dissimulation basse tension :	18 450,00 € HT
- génie civil télécom :	15 548,00 € (TVA incluse)

Somme due au S.I.E.L. : total 35 498,00 €

Le règlement s'effectuera en une seule fois après réalisation du mètre de fin d'opération.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **de demander** au S.I.E.L., dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation de réseaux BT et de téléphone rue Montdragon, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le maire, pour information, avant exécution.

- **d'accepter** la contribution de la commune pour un montant estimatif de 35 498,00 € payable en une seule fois, la contribution définitive étant calculée sur le linéaire réellement exécuté.

- **de solliciter** du Conseil Général et des financeurs possibles, une aide maximale, au titre de ces travaux.

- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de ce projet.

- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 20 – article 20417.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 2 juin 2010
Le maire,
signé : Philippe KIZIRIAN